

**COMPTE-RENDU de la séance du Conseil Municipal
du Lundi 4 Juin 2012**

Date de la convocation 25 mai 2012

Présents : Ms MAURY, MOTY J., GUENON, BARDY, PIALAT, Mmes SAINT-LOUPT, BOURRINET, LABUSSIÈRE, DUCLOUT, DUVAL,

Absents : Ms ROUSSE, MOTY B, BAGOUET, LINTHOUT, HITIER, GEFFRE, Mmes GAILLOT

Pouvoir : M. ROUSSE J. à M. MAURY JC

Le conseil municipal autorise la modification de l'ordre du jour et pourra ainsi aborder les points suivants :

- AAISC
- DENOMINATION DU SQUARE DE L'ÉGLISE ST-MARTIAL

PERSONNEL

- Décision de remettre en place le système d'astreinte pendant la saison piscine 2012, par semaines complètes (du lundi au dimanche) d'astreinte au tarif de 149,48 € (conformément au décret 2005-542 du 19 mai 2005 et l'arrêté du 28/12/2005 relatif aux nouvelles astreintes) et d'attribuer ces astreintes à Yves LOGEAIS ou à Marc GADY à compter du 30 Mai 2012 jusqu'au 2 septembre 2012.

COMPTABILITE

- Décision à l'unanimité d'accorder un don de 300 € (trois cent euros) à M. Frappier pour son investissement personnel à la confection des bulletins municipaux
- Décision de refacturer les frais d'enlèvement de l'âne sur la parcelle 318 section A par la SARL Sotramo pour un montant de 102.01€ à Monsieur Paillereau Jean 16210 Chalais.
- Ouverture des crédits en investissement pour l'intégration des frais d'insertion des travaux de la rue Jean Remon au compte définitif de l'opération à hauteur de 638 €.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT : ECOLE PRIVE CASTEL MARIE

- Décision à l'unanimité de fixer à 20 275€ le forfait communal pour l'école Castel Marie.
- Accord pour signer la convention intercommunale des charges de fonctionnement de l'école élémentaire et maternelle publique avec la commune d'Yviers.

AMENAGEMENT URBAIN DE LA RUE D'ANGOULEME

- Vu le rapport d'analyse des offres, pour une mission de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement urbain de la rue d'Angoulême, décision à l'unanimité de retenir la proposition du Cabinet Merlin 33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC, montant des honoraires 7,2 %.

BORNE INCENDIE

- Afin d'assurer la défense incendie du village de Godinaud, le Maire de St-Avit demande si la commune de Chalais veut participer à cette dépense compte tenu que l'implantation de cette borne serait située sur la commune de Chalais en limite de St-Avit et pourrait également ainsi assurer la défense incendie de l'extrémité sud de Chalais. Accord pour participer à hauteur de 50 %.

COMPOSTEUR DE QUARTIER

- 2 composteurs de quartier vont être installés sur la commune. L'un au niveau de la piste routière l'autre vers la salle des vieilles grilles.

PLAN DE REFERENCE

- Lors du conseil municipal en date du 4 avril 2012 il a été décidé d'élaborer un PAVE conformément à la loi du 11 février 2005. Monsieur le Maire précise que cette étude pourrait être intégrée à un plan de référence. Le plan de référence est un outil de planification permettant d'engager une réflexion stratégique sur l'avenir, et de dégager un programme d'actions cohérentes à mettre en œuvre dans les prochaines années. La réalisation d'un plan de référence peut être subventionnée par le Conseil Général de la Charente. Décision à l'unanimité d'élaborer un plan de référence qui intégrera le PAVE.

TRAVAUX

- Considérant les travaux en cours pour la restauration de l'église Ste-Marie. Il y a lieu de réaliser 4 abats-sons et de changer la porte d'entrée. Le coût est de 937.23 € TTC pour les abats-sons et 623.25 € TTC pour l'acquisition d'une bille de chêne pour la porte. L'association pour la sauvegarde de l'église Ste-Marie propose de participer à cette dépense via les fonds qu'ils ont collectés en remboursant à la commune la somme de 1304.75 €, ainsi que de réaliser la porte. Accord à l'unanimité.

- Vu le rapport d'analyse des offres pour la réalisation du programme trottoirs 2012, décision à l'unanimité de retenir la proposition des Établissements DUPUY & FILS 24 410 ST PRIVAS DES PRES. Tranche Ferme 9504.00 € HT Tranche conditionnelle 5 124.00 € HT.
- Point sur les travaux de voirie dans le cadre du FDAC
- Décision de repeindre la porte de l'église St-Christophe
- Décision d'étudier la faisabilité pour un éclairage de la place de l'église St-Christophe.

SUBVENTIONS

- Décision de ne pas donner suite aux différentes demandes.

AAISC

- Décision de nommer Mme Bourrinet Jacqueline pour siéger à l'AAISC.

DENOMINATION DU SQUARE DE L'ÉGLISE ST-MARTIAL

- Considérant qu'il y a lieu de donner une dénomination au square à gauche de l'église St-Martial. En mémoire à l'ancien maire et docteur de Chalais il est proposé de dénommer ce lieu « Square Docteur Jean Lacamoire ». Accord à l'unanimité.

DPU

- Pas d'exercice

QUESTIONS DIVERSES

- Information sur les décisions du Maire dans le cadre de sa délégation :
 - avenant au contrat de la SOCOTEC pour les vérifications périodiques.
 - Renouvellement du bail 7 place de l'hôtel de ville avec M. Bernardin
- Point sur les inondations
- Info sur la signature de l'acte de la ferme ADAM

Le Maire
Jean-Claude MAURY